



## **DECISION N° 111-2017/CHU**

**Portant délégation de signature à Madame GOARIN-BOUCHARD Marion, directrice adjointe, à la direction des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU**

**Le directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

**Vu** la convention constitutive du centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

**Vu** le décret du président de la République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

**Vu** la convention de direction commune entre le CHU de La Réunion et le Groupe hospitalier Est Réunion du 24 décembre 2013 ;

**Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 06 mars 2017 nommant Madame Marion GOARIN-BOUCHARD en qualité de directrice adjointe à la direction des finances, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU de La Réunion et du Groupe hospitalier Est Réunion à compter du 03 avril 2017 ;

**Vu** la décision n°90-2017/CHU du 12 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Marion GOARIN-BOUCHARD directrice adjointe, à la direction des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU ;

### **DECIDE**

#### **Article 1**

Madame Marion GOARIN-BOUCHARD est directrice adjointe à la direction des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU. A ce titre, elle dispose d'une délégation de signature.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Marion GOARIN-BOUCHARD pour les correspondances, actes et décisions relevant de la compétence de la direction des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient et relatifs aux activités suivantes :

### Affaires financières et contrôle de gestion :

- Courriers courants, convocations diverses et pièces correspondant à ses attributions à l'exception des conventions de partenariat institutionnel ;
- Ordonnancement des recettes et des dépenses et gestion du suivi des engagements de crédits ;
- Opérations d'emprunts ou de placements financiers ;
- Gestion de la trésorerie et gestion financière.

### Gestion administrative du patient :

- admissions ;
- consultations externes ;
- facturation ;
- évacuations sanitaires ;
- prise en charge des patients ;
- accueil familial thérapeutique ;
- élaboration des redevances relatives à l'activité libérale.

## Article 3

Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions à :

- **Madame Suzanne COSIALS**, directrice du site nord du CHU, et **Madame Isabelle KICHENIN**, pour le mandatement des dépenses du site nord du CHU;
- **Monsieur Patrick GOYON**, directeur des sites sud du CHU et **Madame Bertrice ANDRE**, attachée d'administration hospitalière pour le mandatement des dépenses des sites sud du CHU
- **Monsieur Stéphane METRO**, adjoint des cadres hospitaliers, pour la signature des actes relatifs à la gestion administrative du patient du CHU Sud Réunion et listés ci-dessous :
  - o Et en cas d'absence de ce dernier, **Madame Nathalie PAYET**, adjoint des cadres hospitaliers, pour les bordereaux du trésor : bordereaux et pièces jointes, avis des sommes à payer ;
  - o bordereaux de facturation des EHPAD.



#### **Article 4**

Dans le cadre de la présente délégation, Madame Marion GOARIN-BOUCHARD fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le directeur général du CHU et par délégation,  
La directrice adjointe à la direction des affaires financières, du contrôle de gestion et  
de la gestion administrative du patient »**

#### **Article 5**

De manière générale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion GOARIN-BOUCHARD, Monsieur Patrick GOYON, directeur des sites sud du CHU pour les documents relatifs aux sites sud du CHU et Madame Suzanne COSIALS, directrice du site nord du CHU, pour les documents relatifs au site nord du CHU sont habilités à signer les actes faisant l'objet de la présente délégation.

#### **Article 6**

Madame Marion GOARIN-BOUCHARD réfèrera auprès du directeur général et, le cas échéant, du directeur général adjoint, de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

#### **Article 7**

La présente décision annule et remplace la décision n°90-2017/CHU du 12 juin 2017.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### **Article 9**

La présente délégation, concernant notamment des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, est communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion.

A Saint Paul, le 19 septembre 2017


Le directeur général du CHU

  
Lionel CALENGE

Le directeur des sites du CHU Sud Réunion

  
Patrick GOYON

La directrice de site du CHU Félix Guyon

  
Suzanne COSIALS

La directrice à la direction des affaires financières,  
du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU

  
Marion GOARIN-BOUCHARD

L'attachée d'administration

  
Isabelle KICHENIN

L'attachée d'administration

  
Bertrice ANDRE

L'adjoint des cadres hospitaliers

  
Stéphane METRO

L'adjoint des cadres hospitaliers

  
Nathalie PAYET

Diffusion :

- Monsieur Lionel CALENGE, directeur général du CHU de La Réunion
- Monsieur Patrick GOYON, directeur des sites CHU Sud Réunion
- Madame Suzanne COSIALS, directrice de site CHU Félix Guyon
- Madame Marion GOARIN-BOUCHARD, directrice à la direction des affaires financières et du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU
- Madame Isabelle KICHENIN, attachée d'administration hospitalière
- Madame Bertrice ANDRE, attachée d'administration hospitalière
- Monsieur Stéphane METRO, adjoint des cadres hospitaliers
- Madame Nathalie PAYET, adjoint des cadres hospitaliers
- Recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion
- Monsieur le trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Direction générale du CHU, directions de site CHU Félix Guyon et CHU Sud Réunion (pour affichage)
- Equipe de direction CHU